

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE



Message à l'occasion du I^{er} sommet Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) – Union européenne (UE)

**Santiago du Chili
les 26 et 27 janvier 2013**

Vendredi 25 janvier 2013 – Santiago du Chili

EUROLAT – 25 janvier 2013 – Santiago du Chili

Message à l'occasion du premier sommet CELAC – UE, les 26 et 27 janvier 2013, à Santiago du Chili

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat), institution parlementaire du partenariat stratégique birégional Union européenne (UE) - Amérique latine et Caraïbes (ALC), dans le cadre des travaux de ses cinquième et sixième sessions plénières ordinaires qui se sont tenues respectivement à Montevideo, du 17 au 19 mai 2011, et à Santiago du Chili, du 23 au 25 janvier 2013, présente, à l'occasion du premier sommet CELAC-UE, les recommandations et propositions suivantes destinées à renforcer le partenariat stratégique birégional:

MESSAGE À L'OCCASION DU SOMMET DE SANTIAGO DU CHILI

À propos des principes et priorités du partenariat stratégique birégional

1. renouveler l'engagement, pris par l'Assemblée lors du sommet de Madrid, de continuer de promouvoir et de renforcer le partenariat stratégique birégional, fondé sur les principes, les valeurs et les intérêts communs;
2. réaffirmer son **appui aux différents processus d'intégration régionale** en Amérique latine et en Europe, sur lesquels se fonde le partenariat stratégique birégional;
3. saluer la ratification, par le Parlement européen, l'Assemblée nationale du Nicaragua et le Congrès du Honduras, de **l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale**, ainsi que l'avis motivé préalable émis par le Parlement centreaméricain; saluer l'approbation, par le Parlement européen et le Congrès du Pérou, de **l'accord multipartite entre l'Union européenne et la Colombie et le Pérou**; soutenir le processus de négociations pour la **conclusion d'un accord d'association large, équilibré et ambitieux entre l'Union européenne et le MERCOSUR**; attendre, à cet égard, du sommet de Santiago qu'il imprime au processus un nouvel élan permettant de faire aboutir ces négociations le plus rapidement possible;
4. adopter la **charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité** qui permette, sur la base de la charte des Nations unies, d'adopter des propositions conjointes sur les aspects liés à la politique, à la stratégie, à la sécurité et à la paix;
5. recommander que soit **créée, avant fin 2015, une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional**, dans les domaines politique, économique, commercial, social et culturel, dans le but de garantir un développement durable pour les deux régions;
6. améliorer la **visibilité du partenariat stratégique** pour les citoyens européens et latino-américains, en encourageant les projets conjoints au profit de ceux-ci, et notamment le développement du concept de citoyenneté euro-latino-américaine;

7. souligner que **le renforcement de la société civile euro-latino-américaine** implique la mise en place de mécanismes adéquats, ouverts, participatifs et démocratiques, y compris les canaux offerts par la société de l'information permettant aux **citoyens d'exprimer directement leur avis** au sein des diverses instances du partenariat birégional;
8. exhorter à la mise en œuvre des mesures de protection des groupes vulnérables, principalement des petits garçons, des petites filles et des adolescents des peuples autochtones, dont les droits de l'homme sont bafoués;
9. souligner l'importance de parvenir à l'égalité des genres et à l'émancipation de la femme, de lutter contre les violences faites aux femmes et le féminicide, en faisant participer davantage les femmes aux activités politiques, sociales et économiques et en trouvant remède aux conséquences négatives de la crise financière internationale sur la situation des femmes;

À propos de l'alliance pour le développement durable destinée à promouvoir des investissements de qualité dans les domaines social et environnemental

10. insister sur l'**importance des investissements** destinés à favoriser le développement, à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à réduire les inégalités, sans oublier la lutte directe contre la pauvreté, ainsi qu'à améliorer l'éducation et le capital humain, à protéger l'environnement et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables;
11. proposer qu'une priorité particulière soit accordée aux investissements et aux projets de coopération dans les domaines **de la recherche et du développement, de l'innovation technologique, des infrastructures, de l'énergie, de l'éducation et de la cohésion sociale, en particulier dans les pays les moins développés d'Amérique latine et des Caraïbes**;
12. demander aux pays de la zone CELAC-UE de promouvoir **la sécurité juridique des investissements** et de tendre à **s'abstenir d'adopter des mesures protectionnistes, en favorisant un système commercial multilatéral ouvert et équitable au bénéfice mutuel des parties**;
13. inviter ces pays à collaborer à la **conclusion des négociations du cycle de Doha**, afin d'aboutir à un accord inclusif et équilibré permettant de dynamiser le commerce international en présentant des avantages pour toutes les parties;
14. approfondir le **dialogue sur l'emploi et sur la croissance durable**, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi des jeunes, sur l'inégalité des conditions salariales, sur le réseau de protection sociale et sur le travail décent;
15. concevoir et mettre en œuvre, avec la participation active de toutes les parties concernées, des politiques destinées à **améliorer la qualité et l'accès des citoyens à l'enseignement formel et informel, ainsi qu'à la formation professionnelle et continue**;

16. intensifier les efforts en faveur d'un dialogue sérieux en matière de sciences et de technologies, afin d'édifier un véritable "**espace UE-ALC de l'innovation et de la connaissance**";
17. recommander aux gouvernements d'adopter les mesures nécessaires pour réduire de façon drastique le nombre de jeunes en décrochage scolaire, ce qui requiert le renforcement d'un enseignement alternatif dans lequel les nouvelles technologies jouent un rôle plus important dans le cadre de la promotion du droit à l'éducation des petits garçons, des petites filles, des adolescents, des jeunes et des adultes;
18. renforcer la coopération ainsi que l'échange d'informations et de meilleures pratiques dans le domaine de la **réduction du risque de catastrophes naturelles et de crises de la sécurité alimentaire**, afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de prévention, de réduction et de correction des risques qui permettent de réduire les pertes en vies humaines, en biens économiques, en infrastructures, en logements, en communications, et de protéger et garantir les droits de l'homme et les droits fondamentaux des peuples;

Lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée

19. encourager l'**échange d'informations en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée** entre les autorités compétentes des États et institutions qui participent au partenariat stratégique birégional aux niveaux national, régional, sous-régional et birégional;
20. renforcer l'engagement pris lors des sommets UE – ALC d'intensifier la coopération pour lutter contre les problèmes posés par le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la corruption, le trafic illicite de stupéfiants, d'armes et de capitaux, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, la participation de nombreux enfants à la vente de stupéfiants et l'introduction d'immigrants clandestins;
21. recommander l'ouverture d'un **débat profond et serein sur la possibilité d'envisager une légalisation de la consommation de certaines drogues et sur les conséquences possibles d'une telle mesure, en abordant notamment la question sous l'angle de la santé publique**;
22. appeler à une étroite coopération politique, judiciaire, policière et scientifique dans la **lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent** et l'afflux de capitaux illicites dans le système financier national et international;

Migrations

23. créer, en liaison étroite avec la fondation UE-ALC, un **Observatoire des migrations** chargé du suivi permanent et détaillé de toutes les questions liées aux flux migratoires dans la zone euro-latino-américaine;

24. intensifier le **dialogue birégional structuré et global sur les migrations** entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a débuté en juin 2009, avec la participation officielle de l'Assemblée;
25. rappeler que les politiques et les pratiques migratoires de la zone CELAC-UE doivent garantir aussi bien le respect des **droit fondamentaux de tous les migrants** que la gestion ordonnée, informée et sûre des flux migratoires, sur la base des **principes de légalité et de responsabilité partagée**;
26. souligner que les **accords d'association entre la zone CELAC-UE doivent inclure, entre autres, des dispositions sur les migrations**, telles que le respect des clauses relatives à la non-discrimination, à l'intégration et au transfert des droits à pension et des autres prestations sociales, ainsi qu'à la lutte contre l'immigration clandestine; souligner, en outre, que ces accords doivent prévoir un dialogue spécifique sur la politique en matière de migrations;

Mondialisation et crise financière

27. exhorter les pays de la zone CELAC-UE à mettre en place des **mécanismes et des politiques coordonnés favorisant l'adoption de mesures monétaires et fiscales** qui garantissent la viabilité des finances publiques et jettent les bases d'une reprise solide fondée sur la croissance, la création d'emplois, l'intégration, la cohésion sociale, la pérennité des ressources naturelles et la promotion d'une économie durable;
28. demander à ces pays d'adopter des mesures visant à **dépenser de manière efficace et responsable l'argent public** et de recentrer les moyens disponibles sur des investissements générateurs de croissance et d'emploi, sans que cette rationalisation ne soit en contradiction avec la prestation de services publics de qualité;
29. proposer que **les marchés financiers, les produits et les parties prenantes soient soumis**, sans exception et quel que soit leur pays d'origine, **à une réglementation et à une surveillance** pour lesquelles il est nécessaire que tous les pays élaborent et adoptent une liste commune des paradis fiscaux (*offshore*); considérer qu'il convient de procéder d'urgence à la régulation des fonds alternatifs ou fonds spéculatifs (*hedge funds*) et des agences de notation, en prenant comme exemple les normes européennes récentes en la matière; **demander aux pays ALC-UE de s'engager à démanteler les paradis fiscaux** se trouvant sur leur territoire et de plaider, sur la scène internationale, pour leur disparition, en prenant à cette fin toutes les mesures nécessaires, y compris des **sanctions** à leur encontre ainsi qu'à l'encontre des entreprises et des particuliers qui ont recours à leurs services;
30. demander aux pays de la zone CELAC-UE de mener une réflexion commune en vue de la **mise en place, à l'échelle mondiale, d'une taxe sur les transactions financières internationales**;

Changement climatique

31. insister sur le fait que la **lutte contre le changement climatique et le réchauffement planétaire** constitue une priorité sur l'agenda politique de l'Union et des pays

d'Amérique latine et des Caraïbes, une concertation étant menée quant aux positions à défendre dans les différentes instances de dialogue sur l'environnement et le changement climatique;

Énergie – les sources d'énergie renouvelables

32. insister sur le fait que **la sécurité et l'approvisionnement énergétiques doivent constituer une priorité fondamentale du partenariat**, ce qui implique une augmentation de l'efficacité énergétique et la diversification des fournisseurs et des sources d'énergie;
33. établir, dans le contexte des accords d'association entre l'Union et les différentes régions d'Amérique latine, une **coopération dans le domaine de l'énergie, principalement en matière de sources d'énergie propres et renouvelables**, comme l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, la biomasse et les biocarburants produits de manière durable, en respectant les mécanismes de consultation des peuples indigènes et leurs territoires;

Autres sujets présentant de l'intérêt pour le partenariat birégional

34. saluer le processus de dialogue entamé entre le gouvernement colombien et les guérilleros des FARC, ainsi que le rôle joué par les pays facilitateurs et accompagnateurs, en espérant que les guérilleros de l'ELN rejoindront rapidement les négociations, et que les toutes les parties poursuivront le dialogue jusqu'à ce qu'un accord-cadre soit dégagé, qui permette de bâtir un processus de paix inclusive, solide et durable;
35. renouveler l'engagement vis-à-vis de la République d'Haïti et mettre en œuvre les accords et résolutions adoptés lors des différents sommets visant à épauler de manière adéquate le retour à la normale pour la population et le redressement des infrastructures et réseaux des services sanitaires, éducatifs et sociaux;
36. favoriser, à la suite des débats au sein des divers organes de l'Assemblée sur la question de la souveraineté des îles Falkland, le dialogue pour parvenir à une solution pacifique, juste et durable dans le respect des résolutions pertinentes des Nations unies (y compris la résolution 2065 (XX)), et aborder de nouveau le sujet lors des sessions à venir;

Renforcement du caractère institutionnel du partenariat stratégique birégional

37. soutenir la coopération judiciaire et le fait que les plus hautes instances du pouvoir judiciaire soient directement associées au partenariat stratégique, comme en témoigne parfaitement le **premier sommet judiciaire CELAC-UE**, qui s'ajoute aux mécanismes institutionnels du partenariat stratégique birégional;
38. affirmer, dans le cadre de l'accord d'association Union européenne – Amérique centrale, l'importance d'encourager le dialogue politique au niveau ministériel, et appuyer, dans ce contexte, le système d'intégration centraméricaine, ainsi que les autres systèmes d'intégration;

39. exhorter à adopter promptement les mesures nécessaires pour garantir le fonctionnement efficace de la **fondation UE-ALC**.